

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/67
1^{er} décembre 1999

(99-5296)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: espagnol

NICARAGUA

Déclaration de Mme Azucena Castillo Ministre du développement de l'industrie et du commerce

Le Nicaragua participe à cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC résolu à appuyer l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations qui permette de rétablir l'équité dans un système dont nous sommes membres depuis 1950.

J'aimerais vous faire part d'un certain nombre d'observations sur la nécessité d'obtenir, dans cette nouvelle étape de négociations, des résultats tangibles qui contribuent a) à l'amélioration des conditions d'accès des biens et des services des petites économies; b) à l'élargissement du traitement spécial et différencié et c) au renforcement du système de règlement des différends.

Accès aux marchés

Le Nicaragua a participé activement aux négociations multilatérales du Cycle d'Uruguay et mis en œuvre ses engagements comme il le devait. Pays attaché au libre-échange, et à l'OMC qui en est le pilier, le Nicaragua a procédé à des réformes importantes de la politique commerciale en opérant notamment des réductions tarifaires unilatérales et en offrant un meilleur accès au marché dans le secteur des services; mais il attend toujours que tous les Membres de l'OMC fassent de même.

Les résultats concrets que le Nicaragua espère obtenir d'une nouvelle étape de négociations sur l'accès aux marchés sont les suivants: accès significatif pour les produits agricoles, élimination des subventions accompagnée d'une révision générale de toutes les disciplines, en particulier celles qui s'appliquent à l'attribution et à l'administration des contingents tarifaires.

Lien entre la dette extérieure et l'accès aux marchés

Le gouvernement nicaraguayen est fermement convaincu que la solution durable du problème de la dette extérieure auquel sont confrontés les pays pauvres fortement endettés comme le Nicaragua ne peut pas être dissociée du problème de l'accès aux marchés les plus importants du monde. Comme son représentant l'a dit il y a quelques semaines à l'occasion du premier examen de la politique commerciale du Nicaragua, nous ne pouvons pas oublier que le problème de la dette est né, pour une large part, de l'absence de débouchés pour les exportations. C'est pourquoi le Nicaragua estime qu'il est capital de prendre conscience, à cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC, de l'importance que présentent pour les pays pauvres fortement endettés des engagements substantiels et préférentiels en matière d'accès aux marchés, qui leur permettront d'honorer leurs engagements à l'égard des pays développés qui préconisent aujourd'hui au demeurant de nouvelles mesures qui risquent de nous priver de nos avantages compétitifs.

Je tiens à dire ici notre sincère reconnaissance aux pays qui ont récemment appuyé la demande du Nicaragua d'être associé à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, au Groupe

des Sept qui a décidé d'élargir la portée de cette initiative et aux gouvernements qui ont présenté ensuite des propositions pour tenter de régler de manière définitive et en profondeur notre problème de la dette. À ces pays qui se trouvent aujourd'hui parmi nous, nous demandons d'adopter dans le cadre de l'OMC des politiques allant dans le même sens.

À cet égard il est capital, dans le cadre des nouvelles négociations de l'OMC, de renforcer la coopération et la coordination entre l'Organisation mondiale et les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, afin d'éviter des différences dans les conditions dont s'accompagnent les programmes d'ajustement et de réforme structurelle qui entraveraient la mise en œuvre des engagements pris à l'OMC.

Traitement spécial et différencié: traitement juste et équitable

- Insuffisance du traitement spécial et différencié

Le Nicaragua, en tant que petit pays en développement, soumis aux disciplines strictes que suppose un ajustement structurel sévère, demande l'élargissement du traitement spécial et différencié en tant que moyen de contribuer de manière significative au développement des petites économies.

Le traitement dit spécial et différencié décidé à l'issue du Cycle d'Uruguay n'a pas suffi pour garantir aux petites économies de meilleures conditions d'accès aux marchés. Pis encore, l'abaissement des droits NPF opéré après le Cycle d'Uruguay a provoqué une érosion du système généralisé de préférences (SGP) qui s'est faite au détriment de la compétitivité des pays en développement.

De surcroît, les distorsions du commerce de l'agriculture provoquées par les pays développés qui peuvent se permettre d'accorder des subventions internes ne font que réduire la maigre participation aux échanges des petites économies, phénomène lourd de conséquences sur le plan social car il compromet l'un des rares moyens qu'ont ces pays de participer au commerce mondial.

La chute des cours des produits agricoles a mis en relief la vulnérabilité de l'économie de pays comme le Nicaragua. L'OMC doit procéder d'urgence à une révision de la politique commerciale en ce qui concerne l'agriculture qui a été adoptée au cours du Cycle d'Uruguay afin que les pays en développement puissent eux aussi avoir leur part des avantages et des chances d'une libéralisation équilibrée du commerce qui tienne compte de la structure de la production de chaque pays et du poids de chacun au niveau de l'offre et de la demande mondiales.

L'OMC doit promouvoir l'idée que le commerce est un moyen d'améliorer la qualité de vie des populations, et non une fin en soi, afin que tous les pays membres obtiennent des résultats positifs. C'est pourquoi nous demandons la mise en place à l'OMC d'un système juste garantissant l'accès aux marchés de nos produits agricoles dans des conditions de transparence et de concurrence.

Il y a de bonnes raisons à cela. Les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement sont nombreux: faible niveau d'industrialisation, défaut d'accès aux technologies nouvelles, dépendance excessive à l'égard du commerce des produits de base et forte vulnérabilité à l'égard de la versatilité des cours, défaut de capacité pour suivre l'évolution des normes techniques des pays développés, difficulté de se prémunir contre l'usurpation des techniques traditionnelles et autochtones et lutte pour la sécurité alimentaire. L'Organisation mondiale du commerce a donc l'obligation de faire en sorte que la nouvelle étape de négociations débouche sur un élargissement du traitement spécial et différencié qui se traduise effectivement par l'octroi d'un traitement juste et équitable garantissant de meilleures conditions aux marchés des biens et services.

Services

Le Nicaragua est également en faveur d'une libéralisation du commerce des services juridiquement contraignante, qui recouvre tous les secteurs et modes de fourniture.

Règlement des différends

Nous préconisons également le renforcement du système de règlement des différends et du cadre juridique mis en place à cet égard et nous espérons que les pays en développement et les pays les moins avancés pourront utiliser de manière effective les mécanismes existant dans ce domaine.

C'est pourquoi nous appuyons la création d'un Centre consultatif sur le droit de l'OMC pour les pays en développement qui permettrait à ces pays d'exercer leur droit de recourir aux groupes spéciaux et au système d'arbitrage, ce que les petites économies ne sont pas en mesure de faire actuellement.

Questions du travail et de l'environnement

Je tiens à réitérer, au nom de mon pays, la position que nous avons exposée à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'était tenue à Genève, et qui est que les questions du travail doivent être abordées par l'instance compétente qui est l'Organisation internationale du travail. Le Nicaragua est signataire des sept conventions de base de l'OIT et les applique strictement. Nous avons un gouvernement responsable, attaché aux principes du bien-être social et du développement durable. Mais il refuse que des conditions liées au travail ou à l'environnement puissent être imposées pour bloquer l'accès à un marché déterminé.

Si l'on considère les pays industrialisés, les chiffres et les statistiques du commerce et de l'emploi, loin d'être inquiétants, sont plutôt positifs, mais le fossé est considérable par rapport aux pays en développement où le taux du chômage est élevé et la situation sociale préoccupante. Nous avons eu hier la preuve de la capacité de manipulation de groupements puissants; mais il existe aussi, dans les pays en développement, des millions d'ouvriers et de paysans qui demandent en silence, loin de Seattle, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté afin de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les gouvernements et les pays qui sont responsables ne peuvent pas accepter que d'importants syndicats capables de drainer les foules étouffent ces voix qui résonnent en silence dans notre conscience.

Nous sommes certains que le travail difficile que nous accomplirons dans les nouvelles négociations commerciales contribuera à améliorer le niveau de vie de nos populations, grâce au souci et à l'équité et la transparence avec laquelle nous conduirons, comme nous le devons, nos relations internationales.
